

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



Le Maire,  
Maurice BATTAS 12-08

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf le neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 2 Décembre 2019, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHÈVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Remi LE GRAND, Andrée VIOUGEA (absente au point 1), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nelly MORO, Nicole LE LANNON, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Ollivier LE DU.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Mme Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC,  
M. Philippe PLESSIX donne pouvoir à M. Yves LAMOUR,  
Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémi LE GRAND,  
Mme Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à M. Maurice BATTAS,  
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND,  
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à Laëtitia MORIN,  
M. Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND

**ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Guy RUSELLE

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 37*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**8. Cession de la propriété sise au 2 rue de la Ruelle à Madame Morganne MOY, représentante de la société LOC BRUNEAU-MOY**

**Rapporteur :** Monsieur Jean Claude QUETTIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

L'ancien presbytère de Tréméloir transformé en logements a été mis en vente en raison du coût des travaux d'entretien et de mise aux normes. Après avoir sollicité en vain les opérateurs de logements sociaux, ce bien a été mis en vente libre par l'intermédiaire d'une agence immobilière. La société Loc Bruneau Moy, représentée par Madame Morganne Moy, a fait part de son intention d'acquérir le bien sis au 2 rue de la Ruelle (cadastré 367AB 41 et 367AB 237 pour une surface de 538 m<sup>2</sup>) au prix de 90 000 € net vendeur (frais d'honoraires de négociation et frais d'acte à la charge de l'acquéreur) en référence à l'estimation des domaines.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Urbanisme » le 28 Novembre dernier,

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191209-DB20191208-DE

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- D'approuver le principe de la cession aux conditions précitées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette cession.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice BATTAS.

